

DEMANDE DE
RECONNAISSANCE
PRÉLIMINAIRE -
RÉSUMÉ

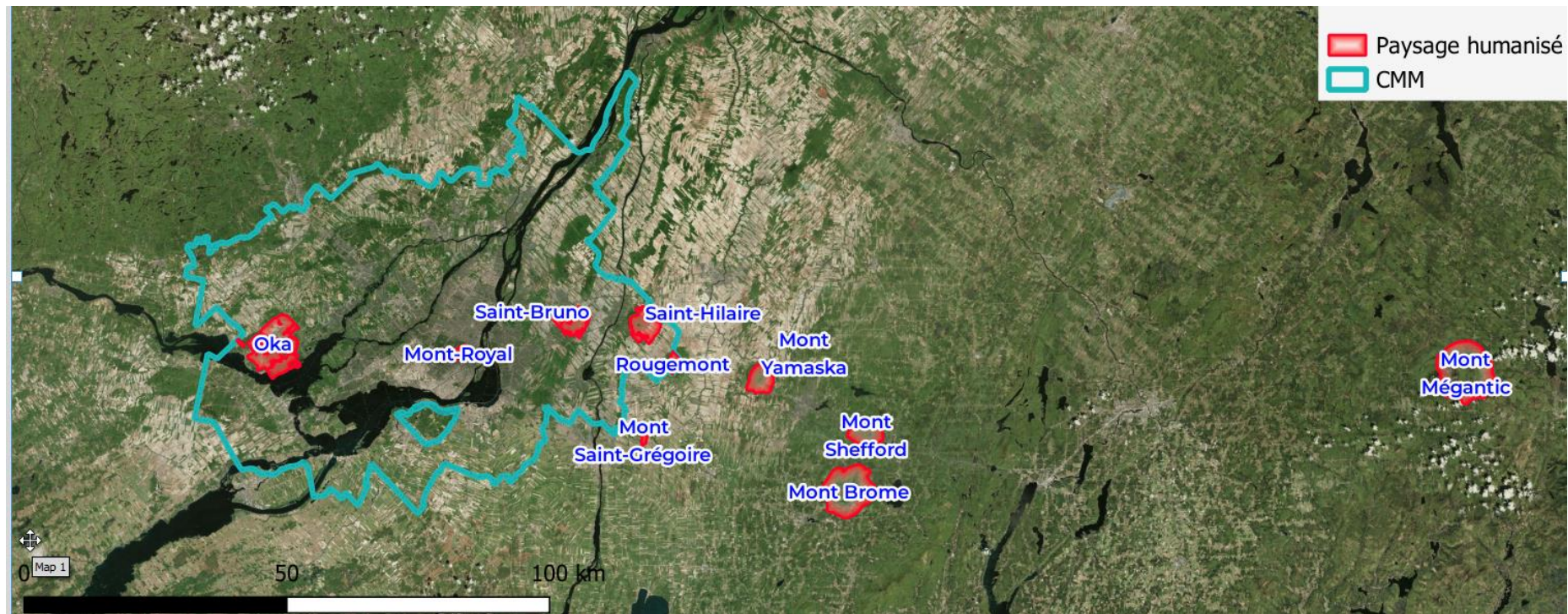
PAYSAGE
HUMANISÉ DES
MONTÉRÉGIENNES



UN ENSEMBLE NATUREL EMBLÉMATIQUE

DIX COLLINES MONTÉRÉGIENNES

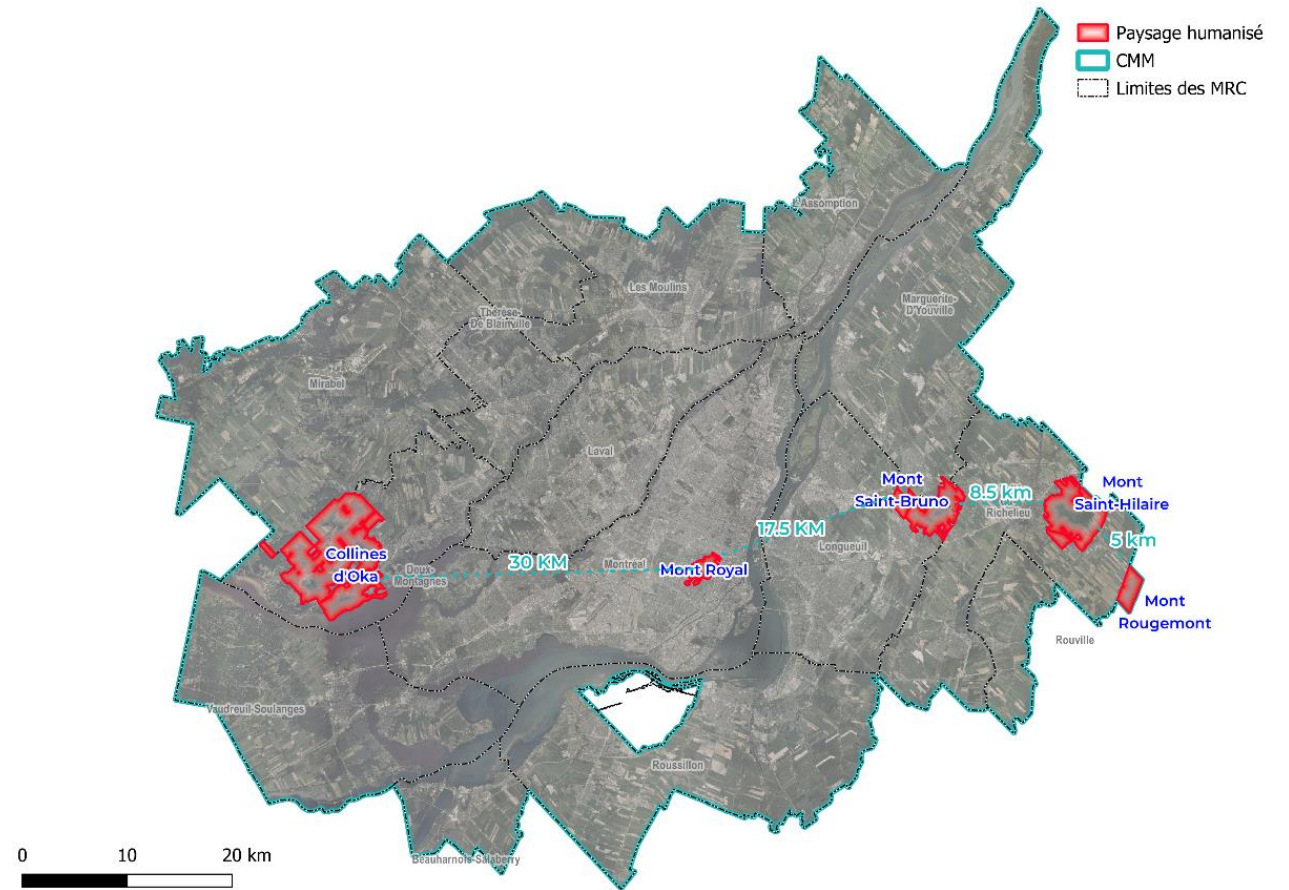
Reliées par leur origine géologique commune, les Montérégiennes forment un ensemble de dix collines s'étendant sur une distance de 245 km dans la partie la plus densément peuplée du Québec.



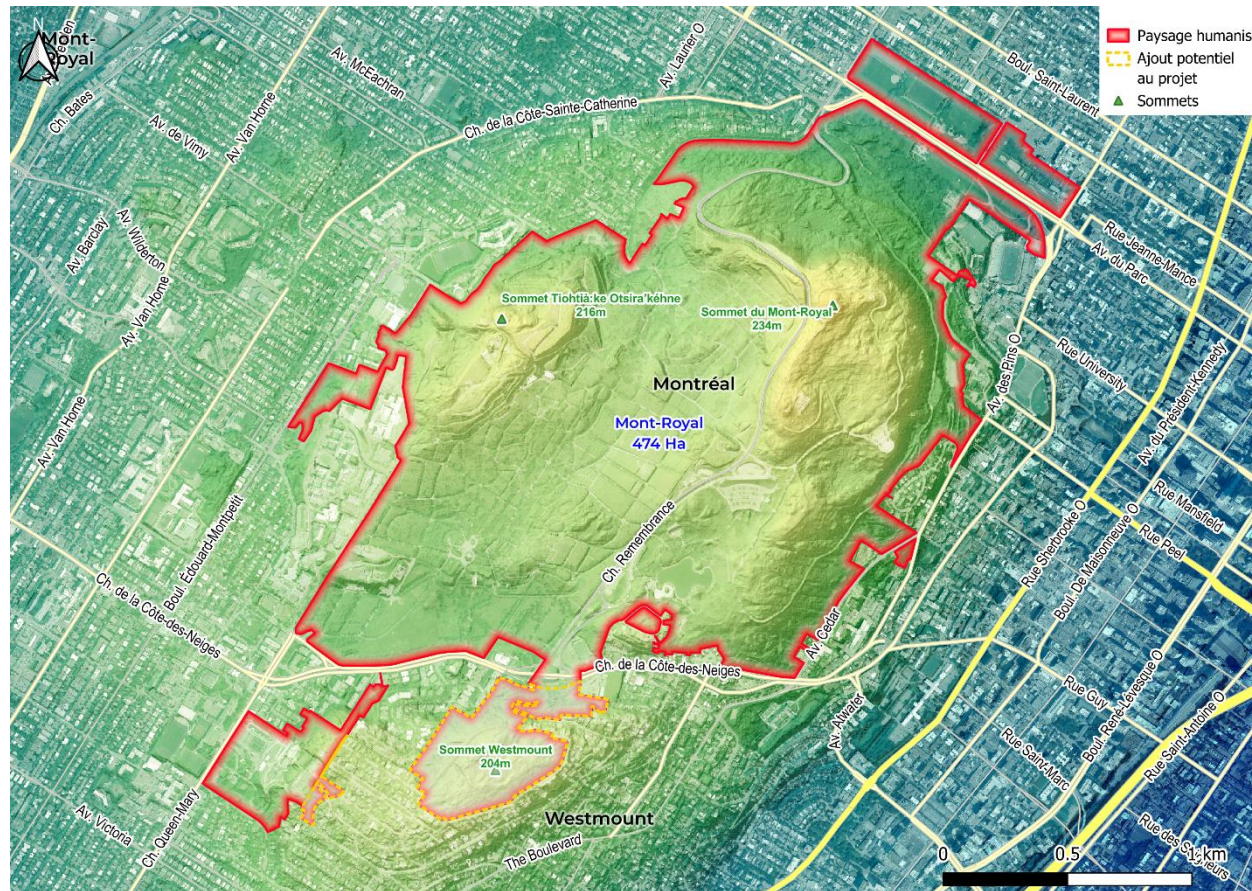
CINQ COLLINES MONTÉRÉGIENNES DE LA CMM

Cinq Montérégiennes se situent sur le territoire de la CMM:

- collines d'Oka
- mont Royal
- mont Saint-Bruno
- mont Saint-Hilaire
- mont Rougemont (en partie)

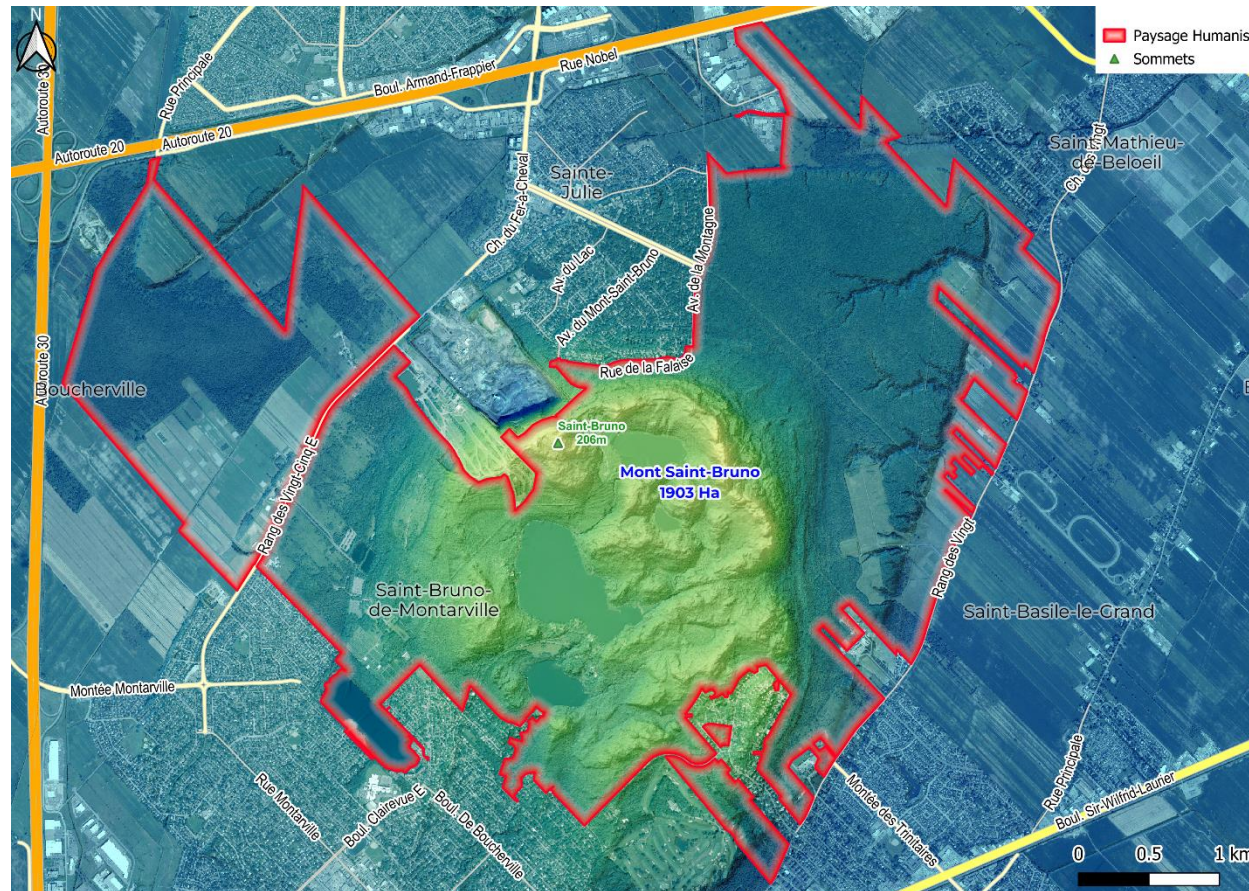


MONT ROYAL



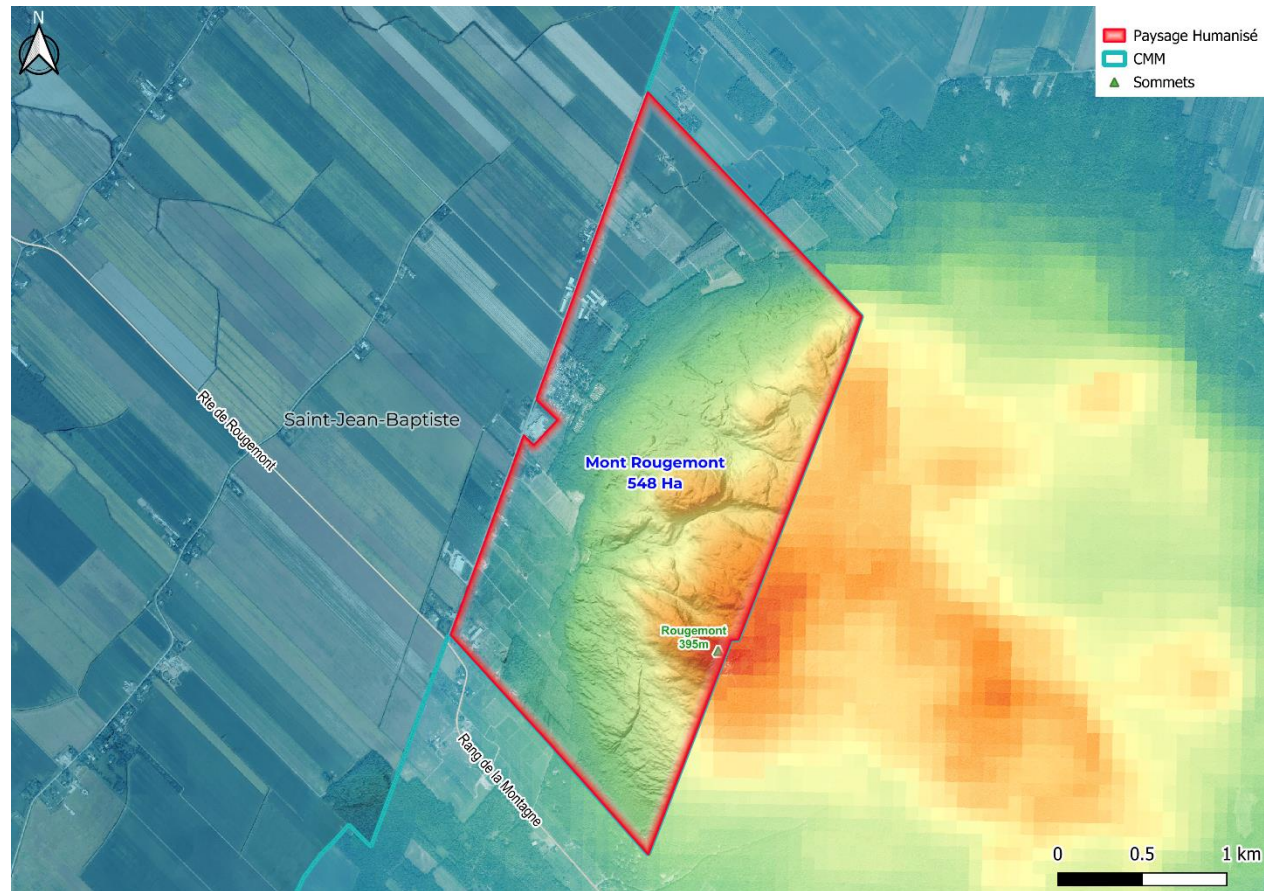
Sources : Orthophoto et carte topographique, 2023. Traitement CMM, 2024.

MONT SAINT-BRUNO



Sources : Orthophoto et carte topographique, 2023. Traitement CMM, 2024.

MONT ROUGEMONT



Sources : Orthophoto et carte topographique, 2023. Traitement CMM, 2024.

UN PATRIMOINE NATUREL AUSSI RICHE QUE FRAGILE

Sentier de la
Sauvagine ↑



Communauté
métropolitaine
de Montréal

UN RICHE PATRIMOINE NATUREL À CONSERVER

Des écosystèmes
diversifiés



© Fondation du Mont-Saint-Bruno

Trésor de biodiversité



© Suzanne Labbé



© Ville de Montréal - Air max Ltée

Un élément
incontournable de la
connectivité écologique



Un poumon vert et
un filtre naturel pour
la qualité de l'air et
de l'eau

UN RICHE PATRIMOINE À PRÉSERVER

DES ÉCOSYSTÈMES DIVERSIFIÉS

Les Montérégiennes comprennent une forte proportion de milieux forestiers considérés matures, plusieurs milieux humides, dont certains sont rares, des milieux aquatiques, ainsi que plusieurs terrains en friche.

Territoire concerné		Collines d'Oka	Mont Royal	Mont Saint-Bruno	Mont Saint-Hilaire	Mont Rougemont	Compilation
Milieux forestiers	Peuplement forestier (%)	49,9	44,7	71,9	66,6	67,7	57,1
	Âge des peuplements	Mature et vieux	Mature et vieux	Mature	Mature et vieux	Mature et vieux	Mature
	Groupe dominant	Érablière	Érablière, chênaie, frênaie	Érablière	Érablière	Érablière	Érablière
	Groupe particuliers	Pinède blanche, pinède rouge			Pinède blanche Chênaie rouge	Prucheraie à feuillus Chênaie rouge	Pinède blanche, pinède rouge, prucheraie à feuillus, chênaie rouge
	Écosystème forestier exceptionnel	7		9	10	1	27
Milieux humides (ha)		647	0,75	183,2	11	0	841,95
Friches (ha)		260		152	45,9		457,9
Bassins versants		Rivière du Chêne et rivière des Outaouais		Rivière l'Acadie et ruisseau Beloeil	Rivière des Hurons et ruisseau Cochon	Ruisseau à l'Ours	
Principaux cours d'eau		La Petite Rivière, ruisseau Rousse, Rivière aux Serpents		Ruisseau des Frères, Ruisseau du Moulin, ruisseau Beloeil, Ruisseau Bernard		Ruisseau à l'Ours (br-18, br-27, br-28)	Environ 220,5 km de cours d'eau identifiés

UN TRÉSOR DE BIODIVERSITÉ

Quelque 89 espèces floristiques et 47 espèces fauniques en situation précaire ont été répertoriées sur le territoire des Montérégiennes, dont certaines sont même menacées d'extinction (ex. rainette faux-grillon de l'Ouest, le faucon pèlerin, le podophylle pelté, etc.).

Territoire concerné	Collines d'Oka	Mont Royal	Mont Saint-Bruno	Mont Saint-Hilaire	Mont Rougemont	Compilation
Espèces floristiques à statut précaire	51	16	22	19	6	89
Espèces fauniques à statut précaire	29	10	13	5	3	47

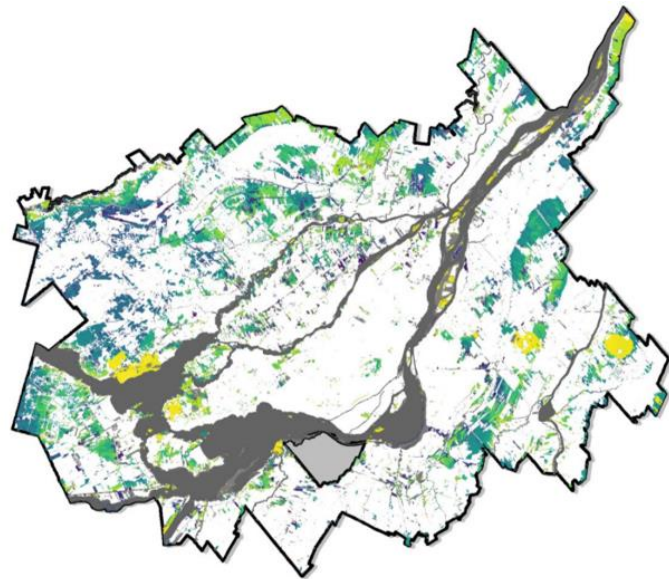


Rainette faux-grillon de l'Ouest

© Lyne Bouthillier

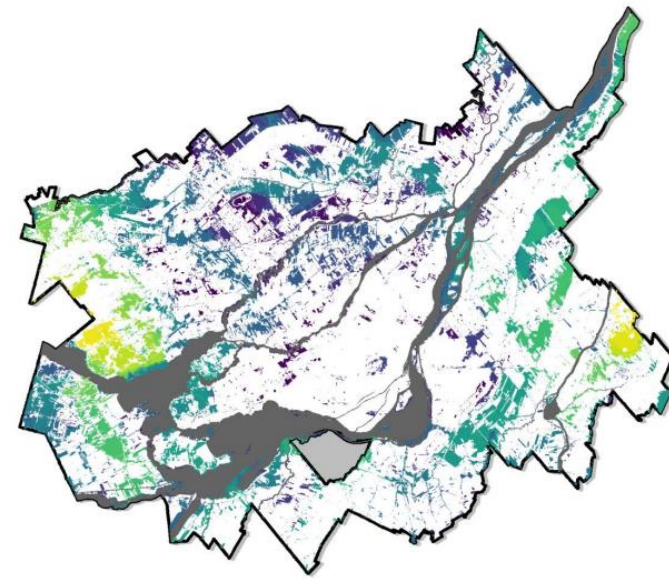
UN ÉLÉMENT INCONTOURNABLE DE LA CONNECTIVITÉ ÉCOLOGIQUE

Les Montérégiennes jouent un rôle essentiel dans le maintien de la connectivité des milieux aux échelles locale et régionale, avec des indices de connectivité plus élevés à renforcer.



Connectivité locale
Faible Intermédiaire Élevée

Contribution des milieux naturels au maintien de la connectivité écologique sur le territoire de la CMM
Source: Habitat, 2023



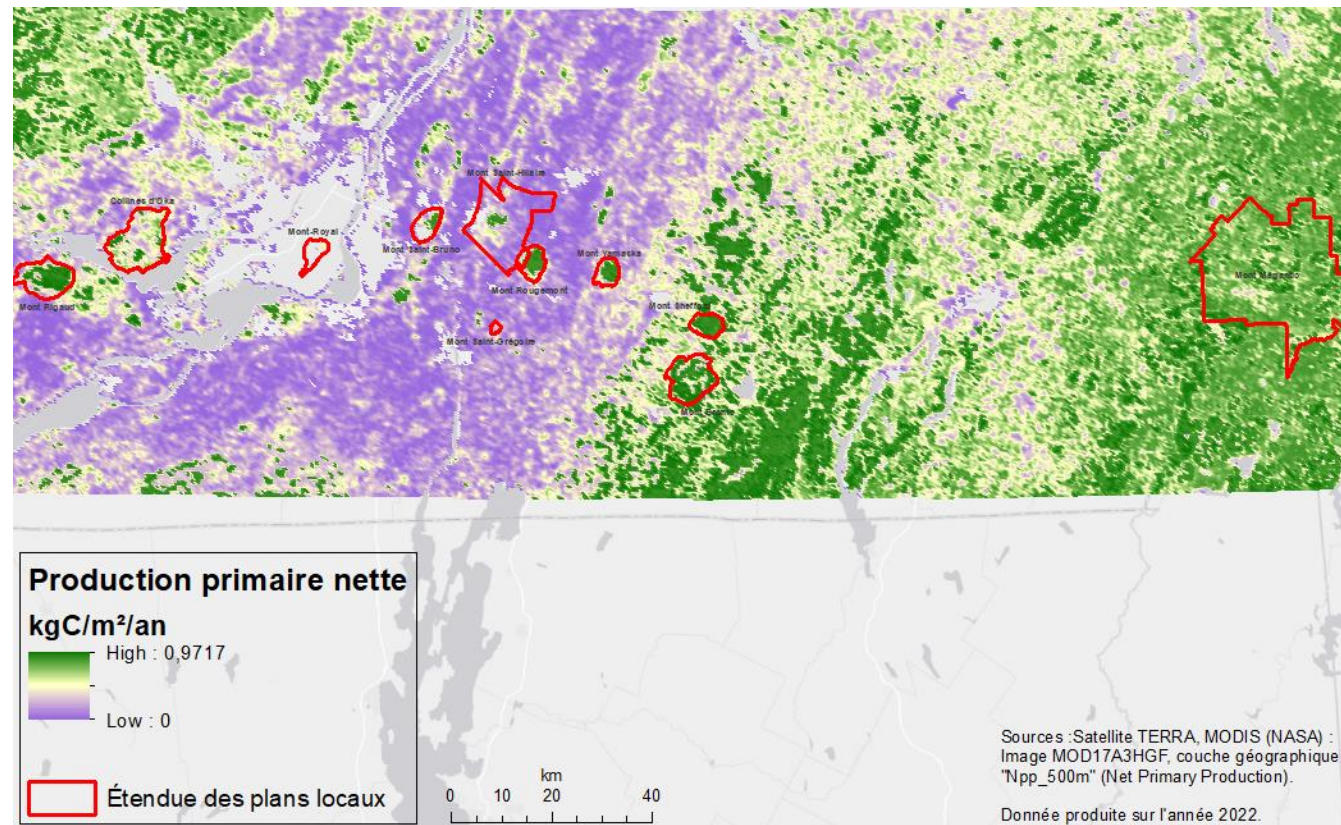
Connectivité régionale
Faible Intermédiaire Élevée

Cartographie des milieux naturels de la CMM en fonction de leur contribution au maintien du réseau de connectivité écologique évalué à l'échelle des Basses-terres du Saint-Laurent
Source: Habitat, 2023

UN POUMON VERT ET UN FILTRE NATUREL POUR LA QUALITÉ DE L'AIR ET DE L'EAU

Les forêts qui recouvrent les collines Montérégiennes agissent comme de puissants filtres naturels, absorbant le CO₂ et les polluants atmosphériques, et produisant en retour un air pur et vivifiant.

Ce couvert naturel joue également un rôle crucial dans la protection des ressources en eau, filtrant les eaux de surface et souterraines et contribuant à la recharge des aquifères.



Carte de la production primaire de carbone nette par an
Source: Coalition des Montérégiennes, 2022

DES ENJEUX PAN-MONTÉRÉGIENS QUI MENACENT CES JOYAUX

- Pressions pour le développement
- Visions différentes quant à l'utilisation du territoire
- Surfréquentation
- Exploitation non durable des ressources
- Surpopulation du cerf de Virginie et détérioration des habitats
- Prolifération d'espèces exotiques envahissantes
- Dégradation des milieux humides et hydriques
- Fragmentation des milieux naturels
- Besoin de résilience aux changements climatiques
- Vulnérabilité des patrimoines bâtis, paysagers et agricoles



Domages causés par l'agrile du frêne au mont Royal

DES COLLINES HABITÉES

UNE COHABITATION ENTRE HUMAIN ET NATURE

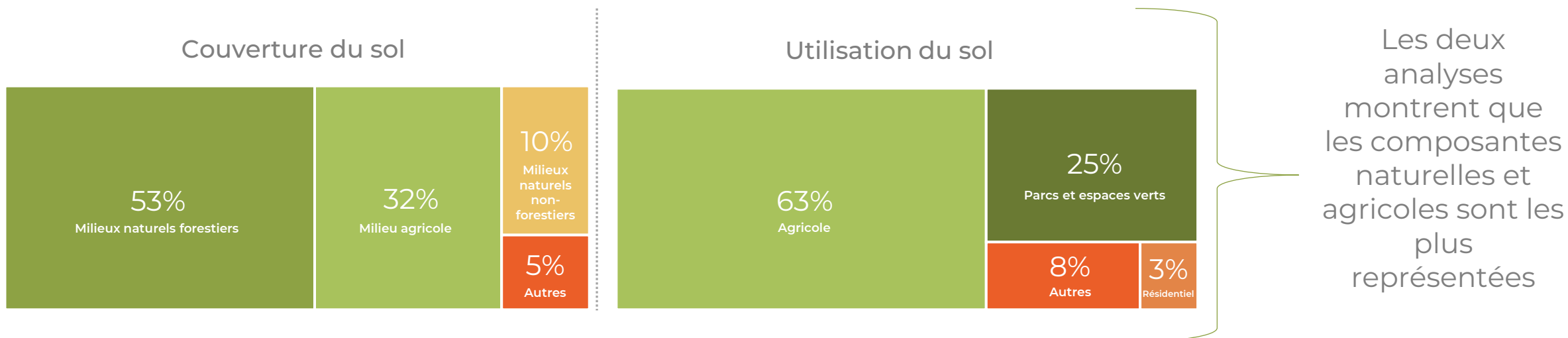


OCCUPATION DU TERRITOIRE

« Le territoire d'un paysage humanisé peut comprendre des milieux naturels, des zones agroforestières ou agricoles, des zones résidentielles et certaines infrastructures. La proportion couverte par les zones résidentielles et les infrastructures doit cependant être minime. » ([MELCCFP](#))

L'occupation du territoire des Montréalaises est analysée sous deux angles:

- La couverture du sol (composantes qui recouvrent la surface terrestre)
- L'utilisation du sol (rôle foncier)



ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES PRÉDOMINANTES

Agriculture

L'agriculture se pratique depuis fort longtemps sur les flancs et au pourtour de plusieurs collines Montérégiennes. En effet, certaines activités agricoles, comme l'acériculture, la pomiculture, la viticulture et l'élevage laitier, y ont cours depuis le 19^e siècle.

Les arbres fruitiers sont particulièrement avantagés par les sols fertiles des Montérégiennes, hérités du retrait de la mer de Champlain qui a laissé des dépôts meubles sur les pentes des collines.



© Ville de Montréal - Air Imex Ltée

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES PRÉDOMINANTES

Tourisme et activités récréatives

Les activités économiques liées au tourisme et au plein air dépendent directement des milieux naturels, qui sont un atout majeur des collines Montérégiennes.



LE SENTIER
CYCLABLE
ET PÉDESTRE
ENTRE OKA ET MONT-SAINT-HILAIRE



D'une longueur de 143 km, le Sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire relie les Montérégiennes entre elles et assure une connectivité avec les réseaux cyclables locaux, régionaux et nationaux.

PATRIMOINE PAYSAGER

La topographie des collines offre une diversité de panoramas en harmonie avec la nature, soit des champs cultivés ou des milieux forestiers qui se mêlent à des collines rocheuses ou boisées.

Au sein de plusieurs municipalités des Montérégiennes, la division cadastrale suit les anciennes terres agricoles seigneuriales, avec des routes sinueuses et des chemins de campagne qui serpentent au pied des collines, reliant les villages entre eux.

Plusieurs composantes du paysage d'intérêt métropolitain à protéger, identifiées au PMAD, sont liées aux Montérégiennes.



© municipalité de Saint-Jean-Baptiste

L'AMBITIEUX PROJET DE PAYSAGE HUMANISÉ



POURQUOI PROTÉGER LES MONTÉRÉGIENNES?

- **Caractère remarquable de ce territoire naturel habité** (héritage géologique unique, réservoir de biodiversité majeur, richesse des patrimoines bâtis, paysagers et agricoles, etc.)
- Nécessité de **préserver la biodiversité dans le sud du Québec** face aux pressions croissantes qui dégradent et fragmentent les écosystèmes et à l'objectif de protéger 30% du territoire pour 2030

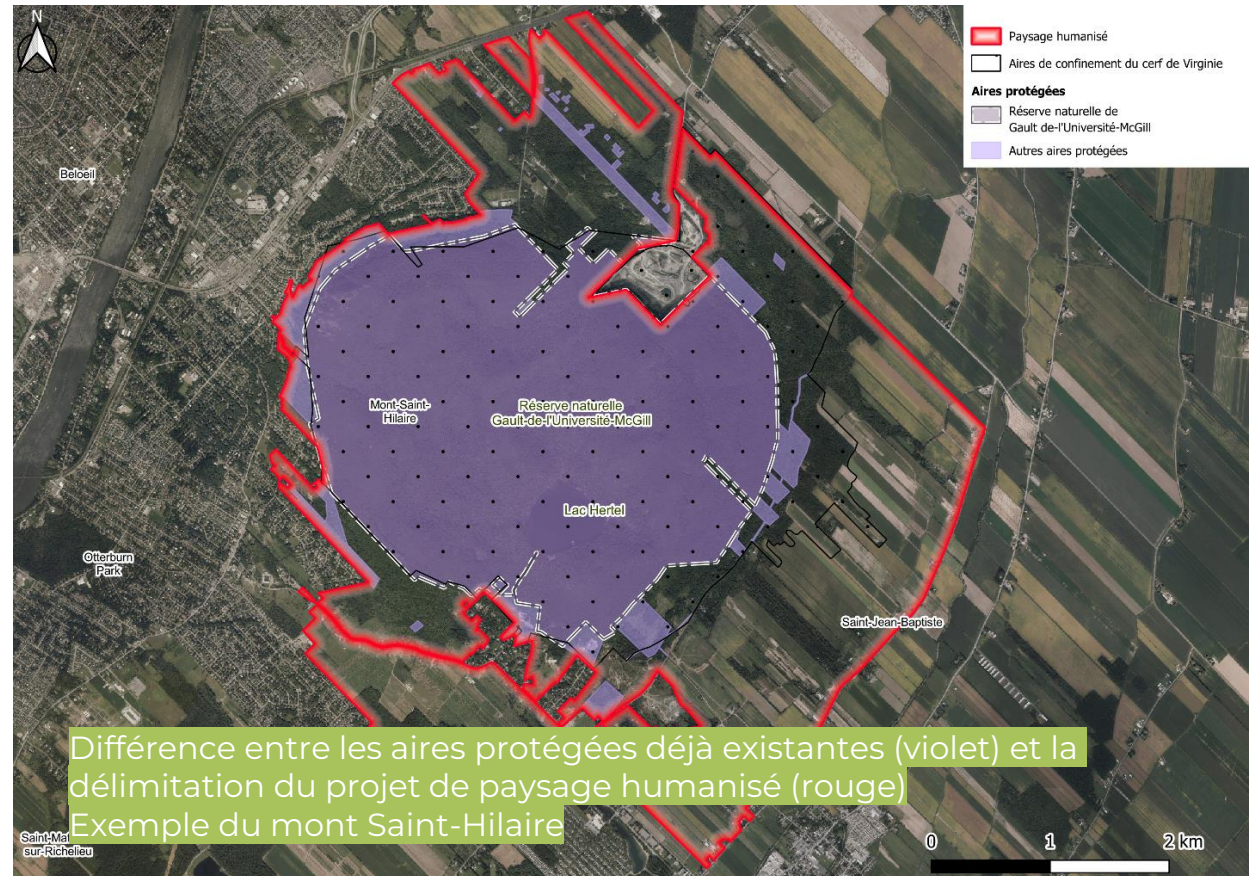


© Mont-Royal, Coalition des Montérégiennes

CRÉER DES ZONES TAMPONS DE CONSERVATION AUTOUR DES AIRES PROTÉGÉES EXISTANTES

L'obtention du statut de paysage humanisé améliorera la protection de la biodiversité autour de noyaux écologiques déjà protégés en créant des **zones tampons de conservation** dans des espaces naturels habités.

Tel qu'illustré sur la carte, le statut de paysage humanisé étend le territoire ciblé par des objectifs de conservation au-delà des aires protégées existantes, tout en permettant à diverses activités qui tendent vers la durabilité de continuer de se dérouler dans cette zone tampon.



Source: MELCCFP, 2020; RMN, 2022. Traitement CMM, 2024.

QU'EST-CE QUE LE STATUT DE PAYSAGE HUMANISÉ?

Un paysage humanisé est une aire protégée en territoire habité.



Interaction harmonieuse entre l'humain et la nature



Un paysage humanisé est une « *aire constituée à des fins de protection de la biodiversité d'un territoire habité, terrestre ou aquatique, dont le paysage et ses composantes naturelles ont été façonnés au fil du temps par des activités humaines en harmonie avec la nature et présentent des qualités intrinsèques remarquables dont la conservation dépend fortement de la poursuite des pratiques qui en sont à l'origine* ».

Loi sur la conservation du patrimoine naturel (chapitre C-61.01)

POURQUOI OCTROYER LE STATUT DE PAYSAGE HUMANISÉ AUX MONTÉRÉGIENNES?

- Le statut d'aire protégée le plus adapté à la réalité des Montérégiennes est celui du **paysage humanisé**, car il vise spécifiquement à protéger et valoriser des milieux habités qui ont été façonnés par l'activité humaine.
- Ce statut d'aire protégée permet la **poursuite des activités** qui sont réalisées en harmonie avec la nature.
- L'obtention du statut de paysage humanisé permettra:
 - ✓ la **reconnaissance** du caractère remarquable de ce territoire naturel habité
 - ✓ la conclusion d'**engagements communs** pour préserver les patrimoines naturel, culturel et paysager des Montérégiennes

LE PROJET

Le projet consiste à doter le Grand Montréal d'un **instrument de planification** de la conservation essentiel pour accélérer la lutte contre les changements climatiques et la protection des milieux naturels et semi-naturels.

L'intérêt du statut de paysage humanisé est qu'il permet d'opter pour une **approche de gestion flexible, contextualisée et effective** puisque la catégorie V de l'UICN encourage le développement d'une mosaïque d'approches au bénéfice de la conservation pouvant s'exercer par différents paliers de gouvernance.

Avec le statut de paysage humanisé, les autorités municipales conserveront leur rôle de gestionnaires du territoire, tout en veillant à respecter les objectifs liés à la protection des patrimoines naturel, culturel et paysager. Les propriétaires privés garderont par ailleurs la pleine jouissance de leurs droits de propriété, dans le respect des lois et des règlements en vigueur.

Afin de fédérer les parties prenantes impliquées par cet ambitieux projet, la CMM agit à titre de demanderesse sur son territoire. Le projet rassemble deux agglomérations, trois MRC, huit municipalités et de nombreux organismes et institutions du territoire.

L'ÉNONCÉ DE VISION

En 2050, les Montérégiennes sont reconnues pour leurs **bienfaits** sur la santé des écosystèmes et des humains, leur qualité paysagère et leur apport à la biodiversité dans un contexte de **changements climatiques**. La cohabitation harmonieuse entre les milieux urbains, les activités agricoles et la biodiversité est exemplaire et rehausse la qualité de vie de la population. La population et les administrations **partagent la responsabilité** de la conservation et de la mise en valeur des **caractères patrimoniaux et distinctifs** de chaque colline Montérégienne.



LA FINALITÉ DU PROJET

La démarche vise la **création d'une aire protégée d'une durée minimale de 25 ans** afin de protéger les richesses naturelles, culturelles et paysagères de ce territoire habité.



En plus de la **conservation de la biodiversité**, qui est la priorité d'un paysage humanisé, le projet comprend certains objectifs liés à la pérennité de l'agriculture ainsi qu'aux patrimoines culturel, paysager et bâti.

LES ORIENTATIONS ET LES OBJECTIFS

Les orientations et les objectifs sont le coeur du projet. Ils seront centraux dans le plan de conservation qui sera produit à la prochaine étape.

1

Reconnaître, protéger et mettre en valeur la biodiversité *



2

Contribuer à la pérennité, à la valorisation et au dynamisme du territoire et des activités agricoles



3

Reconnaître, protéger et mettre en valeur les composantes du patrimoine culturel, paysager et bâti



4

Consolider les activités récréotouristiques durables et éducatives en respectant la capacité de support des milieux naturels



* En cas d'incompatibilité entre les 4 orientations, la première aura préséance.

PROJET DE PAYSAGE HUMANISÉ

Orientation 1		Objectifs transversaux
Reconnaître, protéger et mettre en valeur la biodiversité		Protéger les milieux naturels
Objectifs spécifiques		
1.1	Diffuser des connaissances sur la richesse écologique, sa vulnérabilité et ses bienfaits sur l'humain	
1.2	Faire la promotion d'initiatives de conservation volontaire	
1.3	Maintenir une diversité d'habitats, réhabiliter les milieux dégradés et améliorer la connectivité des milieux naturels	
1.4	Préserver la canopée et les forêts d'intérêt en maintenant leur intégrité écologique	
1.5	Maintenir l'intégrité des réseaux hydriques et des milieux humides	
1.6	Soutenir la protection, le maintien ou la restauration de bandes riveraines	
1.7	Protéger les espèces animales et végétales à statut précaire	
Orientation 2		S'adapter aux changements climatiques et augmenter la résilience par l'aménagement durable du territoire
Contribuer à la pérennité, à la valorisation et au dynamisme du territoire et des activités agricoles		
Objectifs spécifiques		
2.1	Maintenir et améliorer la biodiversité et la connectivité écologique en milieu agricole en priorisant les corridors déjà répertoriés	
2.2	Soutenir les aménagements et les pratiques agroenvironnementales	
2.3	Maintenir la vocation de la zone agricole qui a façonné le territoire et favoriser sa vitalité	
2.4	Reconnaître et valoriser l'agriculture comme faisant partie de l'identité du territoire	
2.5	Faciliter la cohabitation en améliorant les liens entre les agriculteurs et la population	
2.6	Soutenir l'agrotourisme, outil essentiel au dynamisme et à la vitalité des activités et du territoire agricole	
Orientation 3		Favoriser une cohabitation harmonieuse
Reconnaître, protéger et mettre en valeur les composantes du patrimoine culturel, paysager et bâti		
Objectifs spécifiques		
3.1	Identifier et protéger des composantes du paysage d'intérêt (points de vue vers les collines, secteurs emblématiques, bâtiments patrimoniaux, etc.)	
3.2	Mettre en valeur les patrimoines par des initiatives d'aménagement culturel du territoire en respectant les composantes naturelles (sites, des institutions emblématiques et des composantes du paysage d'intérêt, etc.)	
3.3	Valoriser les composantes des patrimoines par l'éducation, la découverte et la sensibilisation	
Orientation 4		Assurer la pérennité et la prospérité des activités économiques emblématiques associées au paysage humanisé
Consolider les activités récréotouristiques durables et éducatives en respectant la capacité de support des milieux naturels		
Objectifs spécifiques		
4.1	Faciliter les déplacements en transport collectif et actif vers les destinations récréotouristiques	
4.2	Développer des stratégies d'encadrement des activités récréotouristiques dans le respect des résidents, des propriétaires et des milieux agricoles et naturels sensibles	
4.3	Éduquer et sensibiliser les résidents et les usagers aux impacts des activités sur les milieux naturels	

LES RÉSULTATS ATTENDUS

Société

- ✓ Conservation de réservoirs de biodiversité interreliés d'intérêt dans le sud du Québec.
- ✓ Contribution active à la lutte aux changements climatiques et aux objectifs internationaux de conservation.
- ✓ Accès à des milieux naturels protégés pour des activités récréotouristiques.
- ✓ Reconnaissance et protection de plusieurs pans du patrimoine collectif.
- ✓ Création d'un modèle de relations harmonieuses entre les activités naturelles et anthropiques dans un contexte de milieux naturels habités.

Agriculteurs et propriétaires

- ✓ Soutien pour faire face aux enjeux contemporains en matière de préservation de la biodiversité des agrosystèmes et d'adaptation aux changements climatiques.
- ✓ Pérennisation et valorisation des activités agricoles en tant que composantes économiques, paysagères et culturelles d'intérêt.
- ✓ Création d'opportunités de développement économique.

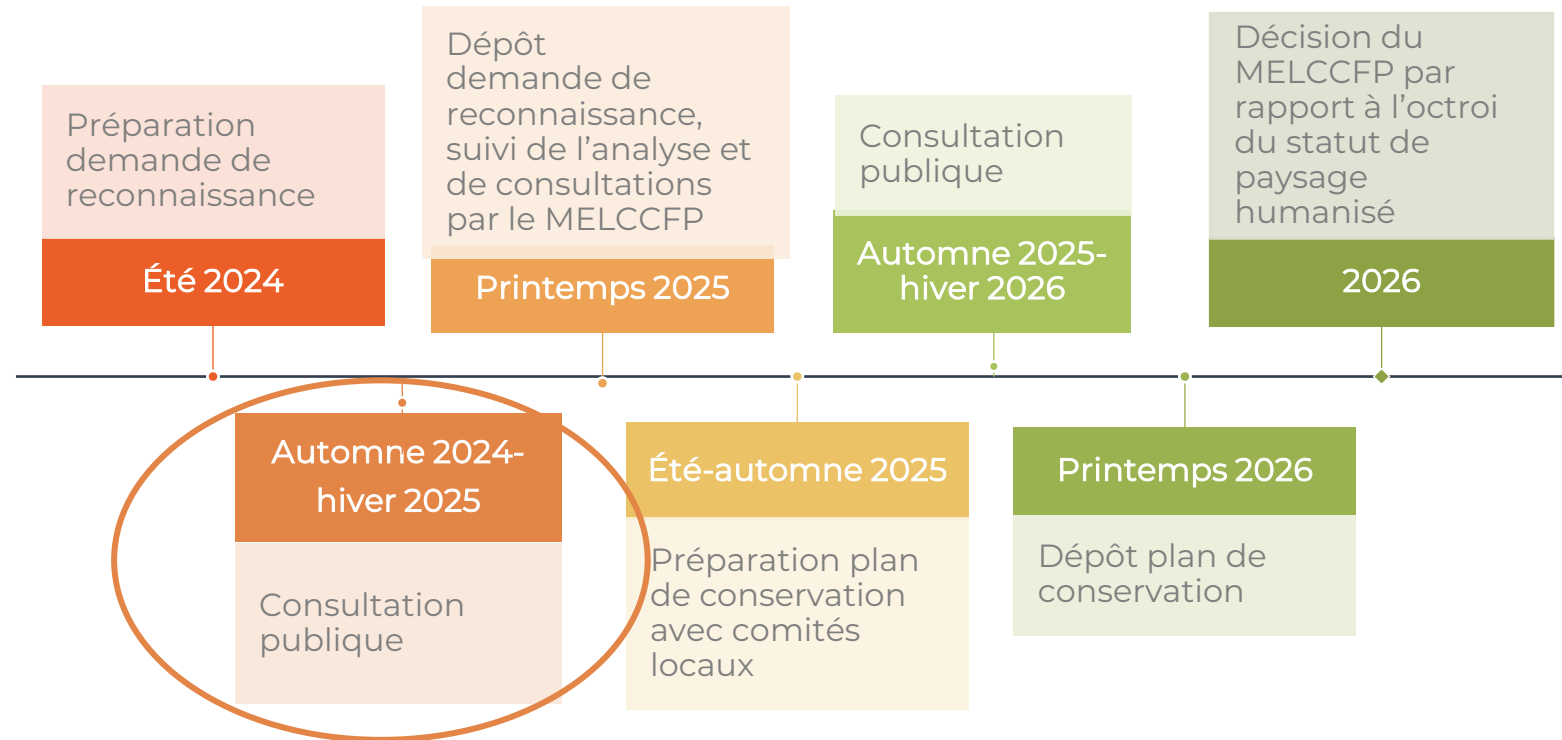
Résidents

- ✓ Création de milieux uniques qui rehaussent le sentiment de fierté et la qualité de vie.
- ✓ Renforcement des bienfaits rendus par les écosystèmes sur la santé physique et psychologique.
- ✓ Établissement d'un espace de dialogue inclusif pour contribuer à une cohabitation harmonieuse.



ÉTAPES DU PROJET ET CONSULTATIONS CITOYENNES

LES ÉTAPES DU PROJET



PLAN DE CONSERVATION : UN PROCHAIN CHAPITRE À ÉCRIRE ENSEMBLE

Suivant le dépôt de la demande de reconnaissance, à la réception de l'avis d'admissibilité du gouvernement, nous passerons à la préparation d'un plan de conservation pour mettre en œuvre la vision et les orientations.

Une période de consultation publique supplémentaire permettra de s'assurer que ce plan corresponde aux attentes.

Année	Projet de paysage humanisé
2025	<ul style="list-style-type: none">• Dépôt de la demande de reconnaissance• Réception de l'avis d'admissibilité du MELCCFP• Préparation du plan de conservation• Consultation publique
2026	<ul style="list-style-type: none">• Dépôt du plan de conservation• Approbation du plan de conservation par le MELCCFP• Décision du MELCCFP par rapport à l'octroi du statut• Début de la mise en œuvre du plan de conservation
2031	<ul style="list-style-type: none">• Rapport du 1^{er} quinquennat de mise en œuvre du plan de conservation

PARTICIPATION CITOYENNE

Afin de nous faire part de vos questions et commentaires sur le projet de paysage humanisé des collines Montérégiennes, nous vous invitons à :



remplir le
sondage

ou à



soumettre un
mémoire

d'ici le 29 novembre 2024.

participer.cmm.qc.ca



© Jacinthe Gauthier, Coalition des Montérégiennes



Communauté
métropolitaine
de Montréal